

## **COMMUNIQUE DU GTR**

Durant les années écoulées, notre programme a connu à plusieurs reprises des adaptations.

A la fin des années 80, nous avons subi une importante modification des sauts avec la suppression des trous de la haie et du saut en longueur ainsi que le retrait de la cage de la palissade.

La principale raison de ces changements était de permettre de continuer à organiser nos Finales sur des stades.

Ce fut un réel bouleversement qui à l'époque a fait grincer bien des dents mais aujourd'hui chacun d'entre nous peut constater l'intérêt de ce type de saut.

Dans les années 90, nos disciplines mordantes furent montrées du doigt suites aux nombreux accidents causés par des chiens. Notre fédération, sous la pression des ministères de tutelle, a dû réagir rapidement en encadrant les activités de mordants avec la création du CSAU et des certificats de capacité au mordant obligatoire.

Ces 2 dispositions nous ont permis de poursuivre nos activités sereinement.

Aujourd'hui, l'animal de compagnie n'est plus considéré légalement comme un objet, mais comme un être sensible. Cette nouvelle donne a conduit à voir apparaître la notion du Bien Etre Animal qui concerne l'ensemble de la genté animale.

De nos jours toutes actions susceptibles de nuire à l'animal est répréhensible et nos détracteurs sont nombreux.

Nous avons l'obligation de protéger notre discipline sans la dénaturer et en préservant son côté sélectif.

En espérant que ces précisions vous permettront de mieux comprendre la situation actuelle. Le nouveau groupe de travail Ring a travaillé dans ce sens pour de nouveaux aménagements de notre discipline.

Nous vous souhaitons une BONNE ANNEE CYNOPHILE.